



Contrat de travail à durée déterminée

Par **STOQUERT**, le **01/04/2009** à **15:36**

j'étais en cdd pour un remplacement d'un congé parental dans un supermarché. mon contrat s'est terminé hier dû au retour de cette personne. mon employeur et moi souhaiterions savoir si il était possible d'avoir un nouveau cdd et sous quelles conditions: l'intitulé de mon contrat était employée commerciale. si l'intitulé du nouveau contrat est hôtesse de caisse mon employeur peut il me refaire un cdd

Par **viking**, le **05/04/2009** à **22:54**

Bonjour

il y a cinq motifs pour embaucher en CDD: le remplacement, variation exceptionnelle d'activité, contrat saisonnier, emplois d'usage et l'incitation à l'embauche (contrat sénior...)

dans votre cas, on peut oublier le remplacement, le contrat d'usage (pas possible pour un supermarché), le contrat saisonnier et l'incitation à l'embauche.

il reste la variation exceptionnelle d'activité qui est le motif le plus utilisé mais de toute façon qu'il importe que la variation d'activité est réelle ou non puisque si vous et votre employeur êtes d'accord pour ce contrat personne ne va vous interdire de l'utiliser.

un mauvais motif donne seulement le droit au salarié de demander une requalification en CDI

Cordialement

Par **STOQUERT**, le **06/04/2009** à **09:45**

merci pour tous ces renseignements